

Réforme de la formation professionnelle : des organisations professionnelles appellent à la création d'un opérateur de compétences « Cohésion sociale, Santé, Autonomie »

Le projet de loi relatif à la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit la création d'Opérateurs de compétences (OPCO) – qui remplaceront les actuels Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) – dont les missions consisteront notamment à :

- financer les contrats d'apprentissage mais également les actions utiles au développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- appuyer les branches dans leur mission de certification,
- soutenir les TPE/PME dans l'information des salariés et les accompagner dans la définition de leurs besoins de formation.

Dans ce cadre, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a confié une mission au président du Cnefop¹, Jean-Marie Marx et au président de l'AFREF² René Bagorski, visant à déterminer le périmètre d'intervention des OPCO. Alors que leurs travaux s'achèvent, des organisations professionnelles d'employeurs se sont accordées sur le périmètre d'un futur OPCO «Cohésion sociale, Santé, Autonomie» basé sur le rapprochement des OPCA Unifaf et Uniformation, au service actuellement de 65 000 entreprises couvrant près de 2 millions de salariés.

Il regrouperait notamment les champs professionnels sanitaire, social, médico-social, de l'aide et soins à domicile, de la petite enfance, de la protection sociale obligatoire et complémentaire dont les mutuelles de santé et les groupes de protection sociale, de l'insertion par l'activité économique, du logement social, du tourisme social, de l'animation et de l'éducation populaire et de loisir.

Cet opérateur de compétences s'articulerait autour des métiers « cœurs » de ces champs tout en garantissant le bon niveau de transversalité entre eux. Privilégiant une logique professionnelle, il pourrait nouer des partenariats avec d'autres acteurs formation intervenant sur des champs connexes, notamment le secteur public de la santé et rassemblerait notamment les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'habitat social, de la protection sociale et serait donc ouvert à tous autres acteurs, quel que soit leur forme sociale (privé non lucratif, lucratif, public, mission de service public), y compris d'autres organismes collecteurs.

Les organisations professionnelles ont adressé le 24 juillet 2018 à la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ainsi qu'à Jean-Marie Marx et René Bagorski, un courrier commun les informant de ces réflexions.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.

¹ Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

² Association Française de Réflexion et d'Echange sur la Formation